GUIDE AUGEA · FINANCE & IA

# Modèle de charte d'usage de l'IA en PME

Une charte d'usage de l'IA n'est pas obligatoire, mais elle structure les usages, protège vos données et clarifie les responsabilités. Adaptez les rubriques suivantes à votre organisation.

## Les rubriques à définir

| Rubrique | Ce que la charte précise |
|---|---|
| **Outils autorisés** | Liste des solutions d'IA admises, et celles interdites par défaut. |
| **Données interdites** | Données à ne jamais saisir dans un outil non validé (RIB, données personnelles sensibles, secrets). |
| **Validation humaine** | Toute sortie d'IA est relue ; aucun chiffre, paiement ou décision n'est appliqué sans contrôle. |
| **Calcul des chiffres** | Additions, conversions et ratios sont faits par l'outil métier, pas « de tête » par le modèle. |
| **Référent IA** | Une personne identifiée pour arbitrer les usages, les accès et les incidents. |
| **Traçabilité** | Qui a utilisé quoi, sur quelles données, et où vont-elles (fournisseur externe, conservation). |

## Points de contrôle

- La charte distingue lire un document, classer, projeter, expliquer et agir — chaque usage a son niveau de contrôle.
- Les actions sensibles (modifier un bénéficiaire, préparer et autoriser un paiement) ne sont jamais cumulées par un même système.
- Le volet RGPD (rôles, finalités, localisation, conservation, sous-traitants) est validé avec votre conseil ou DPO.

*Ce modèle est un point de départ. La qualification juridique précise (RGPD, AI Act) doit être validée avec votre conseil ; les usages de trésorerie internes ne relèvent pas, par leur seule finalité, du « haut risque » de l'AI Act.*